

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la ville du MANS en vue de la construction d'un immeuble tertiaire (siège régional du Crédit Agricole Maine Anjou).

Par arrêté du 14 octobre 2014, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la ville du MANS, en vue de la construction d'un immeuble tertiaire (siège régional du Crédit Agricole Maine Anjou).

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 17 octobre 2014 au 31 octobre 2014 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant le défrichement, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.